

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 6 juin 2016 à 18 h 30

Date de Convocation : 30 mai 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

AVARGUES Marcel, AUGIER Céline, CHIBOUT Nadia, DARGERIE Viviane, DUMESTE Mireille, Mme FAURE Jeannine, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre (arrivé à 19h), UHRING Fabien ;

Excusés représentés : BREMOND-DICK Caroline a donné pouvoir à AVARGUES Marcel ;

Excusés: RAVAUTE Daniel ;

Effectif valable : 13 + 1 procuration/15 ;

Président de séance : DUMESTE Mireille, Maire ;

Secrétaire de séance : AUGIER Céline.

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2016

DELIBERATIONS

1. Décision Modificative/régularisations d'écritures

Il s'agit de procéder à des régularisations d'écritures sur demande de la Trésorerie :

- transférer le montant des frais d'études des atelier et garage communaux de la section d'investissement à la section de fonctionnement puisqu'elles n'ont pas été suivies de travaux.

- intégrer à l'actif de la commune la valeur des biens vacants et sans maître incorporés en 2013.

Approbation à l'unanimité (13 voix et 1 procuration pour)

2. Demande de subvention : Fonds Régional d'Aménagement du territoire (FRAT) /Nouvelle Mairie

Le dispositif du Fonds Régional d'Aménagement du territoire (FRAT) remplace l'ancien Fonds de solidarité local/programme d'aménagement solidaire. Il permet de financer à hauteur de 30% les projets d'investissement communaux dans la limite de 200 000 €. Mme le Maire propose de solliciter 135 000 € pour la construction de la nouvelle mairie.

Approbation à l'unanimité (13 voix et 1 procuration pour)

3. **Demande de subvention : Fonds Régional d'Aménagement du territoire (FRAT)/ enveloppe pour les communes de moins de 1250 habitants**
Dans le cadre de ce Fonds Régional d'Aménagement du territoire, une seconde enveloppe est réservée aux communes de moins de 1250 habitants. Elle prévoit le financement, plafonné à 12 000 €, de projets « prioritaires et indispensables ». Mme le Maire propose de l'affecter au financement de la remise aux normes et la réfection du réseau de poteaux incendie.
Approbation à l'unanimité (13 voix et 1 procuration pour)
4. **Demande de subvention auprès du département de Vaucluse/réfection du chemin de Saint Amas**
Le département finance à hauteur de 60% les dépenses de réfection de la voirie communale, plafonnées à 38 112,25 €. Cette subvention va être demandée pour la réfection du chemin de Saint Amas.
Approbation à l'unanimité (13 voix et 1 procuration pour)
5. **Délibération précisant la délibération du 24 juin 2003 portant mise en révision du POS**
La délibération prescrivant la révision du Plan d'occupation des sols datant du 24 juin 2003, elle ne pouvait prendre en compte les différentes évolutions de la réglementation intervenues depuis (loi SRU, ALLUR, Grenelles de l'environnement...). Afin de garantir la sécurité juridique de la commune, il faut aujourd'hui préciser cette première délibération par une nouvelle délibération.
Mme le Maire en donne lecture intégrale.
Approbation à l'unanimité (13 voix et 1 procuration pour)
6. **Délégation de pouvoir complémentaire accordée au Maire pour solliciter des subventions auprès de l'Etat et des organismes publics**
La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe, permet la délégation de nouveaux pouvoirs du Conseil municipal au Maire :
- faculté de demander l'attribution de subventions à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal.
- possibilité de procéder à la modification ou la suppression des régies comptables.
Pour améliorer l'efficacité administrative, Mme le Maire propose au Conseil de lui déléguer ces nouveaux pouvoirs.
F. Roux s'inquiète de ne plus être informé des décisions. F Uhring lui répond que les décisions du Maire prises sur délégation seront, comme d'habitude, présentées au Conseil suivant, les projets eux-mêmes continueront à être votés par le Conseil.
Approbation à la majorité (12 voix pour + 1 procuration et une abstention)

7. Signature de 2 conventions avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) : projet de la chapelle Saint Paul et projet de jardins partagés

Projet de jardins partagés : une convention, cofinancée par le Conseil Départemental de Vaucluse et le CAUE, permettrait de monter le projet d'aménagement des jardins partagés et d'obtenir la subvention maximum du Conseil Départemental pour l'acquisition et l'aménagement des parcelles. Cela pour un reste à charge communal de 1 250 € sur un montant de 5 000 €.

Approbation à l'unanimité (13 voix et 1 procuration pour)

Projet de la chapelle Saint Paul :

Le CAUE propose une convention permettant la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réfection de la chapelle pour un montant de 2 250 €. Ce diagnostic serait une aide à la décision : vente, bail emphytéotique avec réfection par le preneur ou restauration par la commune avant mise en location.

F. Roux trouve dommage de dépenser cette somme alors que les travaux ne seront peut être pas réalisés. V. Dargery regrette que cette dépense soit réalisée maintenant.

Approbation à la majorité (11 voix pour + 1 procuration et 2 contre (V. Dargery & F. Roux)

8. Vote des subventions aux associations et organismes extérieurs à la commune

Les subventions aux associations viennoises ayant été réduites, Mme le Maire propose de n'accorder de subvention qu'à titre exceptionnel aux associations extérieures :

- 100 € au Vélo club itinérant puisque la manifestation a déjà eu lieu sur la commune.

- 50 € au Souvenir Français pour l'installation d'une plaque commémorative

- 50 € à l'Amicale des Anciens Résistants pour l'installation d'une plaque commémorative.

Concernant Prévigrèle une participation de 200€ est allouée pour 2016. La commune va proposer la gestion de ce dispositif à la CCPAL.

Approbation à l'unanimité (13 voix et 1 procuration pour)

9. Renouvellement de l'adhésion au programme SEDEL/ Parc Naturel Régional du Luberon

Suite à la rencontre des conseillers municipaux avec l'économiste de flux du programme SEDEL, il s'avère que l'économie énergétique par habitant est supérieure au coût du programme. De nouveaux projets sont aussi à l'étude.

Mme le Maire propose donc de reconduire ce dispositif pour 3 ans.

Approbation à l'unanimité (13 voix et 1 procuration pour)

**DECISIONS DU MAIRE,
INFORMATIONS AU CONSEIL
ET QUESTIONS DIVERSES**

- Exposition du projet de PLU :
Une exposition des documents de travail du futur Plan Local d'Urbanisme se tiendra à la maison des associations du 10 juin au 1^{er} juillet 2016 aux horaires d'ouverture de la mairie et de la bibliothèque, ainsi que le samedi matin de 9h à 12h.
- Compteurs linky : le conseil municipal n'est pas favorable à l'installation de ces compteurs. Renseignements vont être pris et une motion pourrait être votée lors du prochain conseil.
- Courrier d'une riveraine concernant la dégradation du chemin communal n°7 : une réfection n'améliorerait pas la sécurité des usagers ; une réflexion est donc menée pour modifier son assiette.
- Groupe de travail « jeunes » : un groupe de 7 personnes s'est constitué pour étudier les possibilités légales d'accueil des 12-18 ans. Une réunion à destination de ces jeunes est programmée le 30 juin, leurs parents vont être informés.
- Chapelle Saint Ferréol : les agents communaux ont constaté une dégradation importante de la couverture, confirmée par un professionnel. Une expertise est demandée par l'association de la Chapelle St Ferréol.
- Lecture d'un courrier de la MJC exposant les difficultés qu'elle rencontre. Le Maire va saisir la Communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h35.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 9 juin 2016.

Le Maire,
Mireille Dumeste

